

En juin 1948, le Parlement a approuvé le principe de la création d'un Centre de bibliographie à Ottawa et l'établissement d'un Catalogue collectif national appelé à former le noyau du service de référence et des catalogues de la Bibliothèque nationale. Un Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale a été formé, comprenant un représentant de chaque province et présidé par l'archiviste fédéral. Après quelques mois de travail préparatoire, le Centre a été officiellement créé le 1<sup>er</sup> juin par la nomination de son directeur et de son personnel initial.

Le Centre de bibliographie a procédé à l'établissement du Catalogue collectif national. A cette fin, on a reproduit sur microfilm les catalogues de 21 bibliothèques renfermant les titres de plus de 1,250,000 volumes. Les titres microfilmés seront classés de façon à constituer un index des collections des principales bibliothèques du pays et à offrir des renseignements sur la localisation de livres rares qu'on pourra se procurer au moyen de prêts entre bibliothèques. Tôt ou tard, la Bibliothèque nationale assurera un service de prêt, mais, en attendant, le catalogue du Centre constitue un registre des collections de livres des bibliothèques canadiennes et aide à en permettre un plus grand usage.

Une deuxième œuvre du Centre de bibliographie est la publication mensuelle, sous le nom de *Canadiana*, d'une liste bilingue des publications commerciales ou officielles touchant le Canada. Actuellement, le Centre possède un petit nombre de livres de référence qui sera grossi de volumes peu demandés et gardés dans diverses bibliothèques du pays et de publications normales des États-Unis. L'index sera étendu aux volumes traitant du Canada et se trouvant dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la France.

**Bibliothèques publiques locales.**—Institutions d'éducation et de culture locales, les bibliothèques publiques dépendent surtout des municipalités où elles sont établies. En certaines provinces, la bibliothèque provinciale ajoute à l'apport des municipalités en accordant des subventions annuelles, en contribuant aux fonds nécessaires à la construction d'édifices et en aidant à l'achat des livres. Les bibliothèques municipales sont celles qui comptent le plus dans le domaine des bibliothèques publiques au Canada. Les bibliothèques de sept villes de 100,000 habitants et plus possèdent 36 p. 100 de tous les livres déclarés au relevé et répondent pour 22 p. 100 des dépenses des bibliothèques au pays. Les bibliothèques de 29 villes de 25,000 à 100,000 habitants groupent 17 p. 100 des livres et totalisent 22 p. 100 des dépenses. Les 26 bibliothèques des petites villes de 10,000 à 24,999 habitants réunissent 9 p. 100 des livres et répondent pour 9 p. 100 des dépenses. En tout, les bibliothèques municipales possèdent 62 p. 100 des livres et participent à 82 p. 100 des dépenses de toutes les bibliothèques publiques.

On estime que les trois quarts de la population canadienne bénéficient d'un service de bibliothèque publique mais qu'à peine la moitié jouit d'un service satisfaisant. Dans les petites villes, les villages et les centres ruraux, nombreuses sont les bibliothèques publiques que subventionnent et administrent des associations ou organismes locaux. Compte tenu de ces dernières bibliothèques, moins de 12 p. 100 de la population rurale a un service de bibliothèque publique, et encore le service est-il très insuffisant dans la plupart des cas.

Les tableaux 1 à 4 donnent un aperçu du nombre et de la circulation des volumes des bibliothèques publiques du Canada ainsi que de leurs revenus et de leurs dépenses en 1949. La publication du B.F.S., *Relevé des bibliothèques, 1948-1950*, renferme de plus amples renseignements à ce sujet.